



**PRIÈRE ET RECONNAISSANCE DES TERRITOIRES**

**DIX HEURES**

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M<sup>me</sup> CROSS tendant à la deuxième lecture et au renvoi en comité du projet de loi 208 — *Loi sur le Mois de la petite entreprise au Manitoba (modification de la Loi sur les journées, les semaines et les mois commémoratifs)/The Manitoba Small Business Month Act (Commemoration of Days, Weeks and Months Act Amended)*.

Le débat se poursuit.

MM. WHARTON, GUENTER et BALCAEN, M<sup>me</sup> BYRAM ainsi que M. NESBITT interviennent. M. PIWNIUK exerce son droit de parole jusqu'à 11 heures et le conserve pour la reprise du débat.

---

Conformément à l'article 34 du *Règlement*, le leader adjoint du gouvernement à l'Assemblée annonce que la proposition émanant d'un député et portant sur l'itinérance sera examinée le prochain mardi où seront abordées les affaires émanant des députés.

---

M<sup>me</sup> CROSS présente la proposition suivante :

Proposition n° 5 : Encourager les Manitobains à acheter local

Attendu :

que la menace imminente de l'imposition des droits de douanes proposés par le président américain Trump est une attaque contre le Canada et contre notre identité en tant que Manitobains et Canadiens;

que les Canadiens se doivent d'être unis en réponse à cette attaque;

que le gouvernement provincial rend la vie des propriétaires de petites entreprises manitobaines plus abordable au moyen d'une réduction permanente de 10 % de la taxe sur les carburants et de remises aux propriétaires, aux locataires et aux petites entreprises qui installent des dispositifs de sécurité afin que les Manitobains puissent faire croître leurs entreprises et soutenir leur famille tout en maintenant une bonne qualité de vie;

que le Manitoba a une économie riche et diversifiée et que ses travailleurs fournissent des biens et services essentiels à la province et au monde;

que le gouvernement provincial prend des mesures immédiates pour préserver les emplois des Manitobains et protéger l'économie;

qu'on encourage les Manitobains à acheter local et canadien parce que les choix qu'ils font ne sont pas sans conséquence;

que le gouvernement provincial donne l'exemple et examine ses politiques d'approvisionnement et ses contrats;

qu'en accordant la priorité aux produits et aux services manitobains et canadiens, le gouvernement provincial soutient les fermiers, les producteurs et les travailleurs, qui sont les piliers de l'économie locale,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba exhorte le gouvernement provincial à poursuivre ses efforts pour préserver les emplois des Manitobains et protéger l'économie provinciale en encourageant les Manitobains à acheter local et canadien.

Il s'élève un débat.

M<sup>me</sup> CROSS intervient.

MM. PERCHOTTE, PANKRATZ, et SCHULER ainsi que M<sup>mes</sup> HIEBERT et STONE posent des questions à la députée.

Le débat se poursuit.

MM. PERCHOTTE et SCHULER ainsi que M<sup>me</sup> HIEBERT interviennent. M<sup>me</sup> STONE exerce son droit de parole jusqu'à midi et le conserve pour la reprise du débat.

---

**TREIZE HEURES TRENTE**

Les projets de loi mentionnés ci-après, dont l'objet a été indiqué, sont lus une première fois :

(N<sup>o</sup> 44) — *Loi sur le Cercle des matriarches et modification de la Loi sur les journées, les semaines et les mois commémoratifs (Journée de la jupe à rubans)/The Matriarch Circle Act and Amendments to The Commemoration of Days, Weeks and Months Act (Ribbon Skirt Day);*

(M<sup>me</sup> la ministre FONTAINE)

(N<sup>o</sup> 43) — *Loi modifiant le Code des droits de la personne/The Human Rights Code Amendment Act;*

(M. le ministre WIEBE)

(N<sup>o</sup> 205) — *Loi sur la publication de rapports concernant les répercussions des mesures budgétaires/The Budget Impact Reporting Act.*

(M. WASYLIW)

---

Conformément au paragraphe 28(1) du *Règlement*, M. le ministre SIMARD, M. PERCHOTTE, Ministre ASAGWARA, M. EWASKO et M<sup>me</sup> SCHOTT font des déclarations de député.

---

Les pétitions qui suivent sont présentées et lues devant l'Assemblée législative du Manitoba :

M. BALCAEN — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à proposer immédiatement un plan visant à accroître la capacité de dépistage du cancer du sein et à abaisser à 40 ans le seuil d'admissibilité au dépistage du cancer du sein.

M<sup>me</sup> COOK — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à proposer immédiatement un plan visant à accroître la capacité de dépistage du cancer du sein et à abaisser à 40 ans le seuil d'admissibilité au dépistage du cancer du sein.

M. NESBITT — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à appuyer l'investissement dans un appareil d'imagerie par résonance magnétique, et son installation, pour le Centre régional de santé de Portage à Portage-la-Prairie au Manitoba.

M. PERCHOTTE — Demande visant, d'une part, à exhorter le ministre de l'Éducation et de l'Apprentissage de la petite enfance à annuler les modifications récemment apportées au *Règlement sur les brevets d'enseignement* qui abaissent les exigences en matière de spécialisation pour l'obtention d'un brevet d'enseignement et à rétablir les exigences en matière de mineures et majeures enseignables et de crédits pour le niveau primaire et intermédiaire qui sont essentielles pour veiller à ce que les enseignants aient des connaissances solides dans les matières principales et, d'autre part, à exhorter le gouvernement provincial à remédier à la pénurie d'enseignants en mettant en place des mesures différentes qui maintiennent des normes rigoureuses en matière de spécialisation puisque ces dernières sont cruciales pour offrir un enseignement de qualité à tous les élèves du Manitoba.

M. SCHULER — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à appuyer l'investissement dans un appareil d'imagerie par résonance magnétique, et son installation, pour le Centre régional de santé de Portage à Portage-la-Prairie au Manitoba.

M<sup>me</sup> STONE — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à faire pression sur le gouvernement fédéral afin de mettre fin à l'élargissement de l'accès à l'aide médicale à mourir pour les personnes souffrant uniquement d'une maladie mentale et de protéger les Canadiens qui sont aux prises avec une maladie mentale en facilitant leur traitement et leur rétablissement et en leur offrant une aide médicale à vivre plutôt qu'à mourir.

M. WHARTON — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à proposer immédiatement un plan visant à accroître la capacité de dépistage du cancer du sein et à abaisser à 40 ans le seuil d'admissibilité au dépistage du cancer du sein.

M. WOWCHUK — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à s'occuper de la réfection fort nécessaire de la route provinciale secondaire n<sup>o</sup> 275 pour veiller à la sécurité du public, à fournir à la ville et à la municipalité les résultats de l'enquête menée par le ministère du Transport et de l'Infrastructure, à financer immédiatement les travaux de réparation de cette route, à faire face aux problèmes de drainage sur celle-ci et à trouver des solutions permanentes pour éviter les inondations.

M. LAGASSÉ — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à procéder immédiatement aux travaux de rénovation de l'intersection des routes provinciales à grande circulation n<sup>os</sup> 12 et 210 pour assurer la sécurité des résidents de la région et des usagers.

M. BEREZA — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à appuyer l'investissement dans un tomodynamomètre, et son installation, pour le Centre de santé de Neepawa à Neepawa au Manitoba.

M<sup>me</sup> BYRAM — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à appuyer l'investissement dans un tomodynamomètre, et son installation, pour le Centre de santé de Neepawa à Neepawa au Manitoba.

M. EWASKO — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à appuyer l'investissement dans un tomodynamomètre, et son installation, pour le Centre de santé de Neepawa à Neepawa au Manitoba.

M. GUENTER — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à exempter tous les Manitobains de la taxe fédérale sur le carbone imposée à l'égard du chauffage domestique afin qu'ils bénéficient d'un répit dont ils ont tant besoin.

M<sup>me</sup> LAMOUREUX — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial, y compris les fournisseurs de services connexes, à adopter le principe de Marin et à se conformer aux jugements de la Cour suprême du Canada, à la *Charte canadienne des droits et libertés* et au *Code des droits de la personne*, à veiller à ce que les enseignants des écoles publiques bénéficient d'une formation complète portant sur les méthodes et les philosophies conçues spécifiquement pour les enfants ayant des troubles d'apprentissage et ne se limitant pas à un seul programme ou produit, à s'engager à financer quatre types de services soit, premièrement, des services d'alphabétisation privés afin que ceux qui ont un trouble d'apprentissage diagnostiqué ou soupçonné puissent — à la discrétion du ou des parents dans le cas d'un enfant — devenir alphabètes fonctionnels et acquérir des connaissances et des compétences comme leurs pairs, et ce, sans devoir interrompre leur éducation à l'école publique, deuxièmement, des services de counseling privés afin que les adultes ayant un trouble d'apprentissage diagnostiqué ou soupçonné puissent choisir un thérapeute qui les aidera à surmonter les traumatismes liés à l'éducation et causés par des programmes d'enseignement et des politiques provinciales défavorables, troisièmement, des cours d'alphabétisation privés qu'ils pourront suivre à leur discrétion afin de devenir des alphabètes fonctionnels et, quatrièmement, l'accès à des cours de dernière année qu'ils n'ont pas suivis et qui sont fondés sur la recherche afin qu'ils puissent obtenir leur diplôme et posséder l'éducation qu'ils ont toujours été en droit de recevoir et, enfin, à accorder aux Manitobains ayant des troubles d'apprentissage qui demeurent des analphabètes fonctionnels classés au niveau 2 après l'âge de 18 ans un dédommagement pour les préjudices et les pertes de revenus qu'ils ont subis.

M<sup>me</sup> HIEBERT — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial, d'une part, à prendre des mesures sans délai et à reconnaître l'importance cruciale du projet de traitement des eaux usées pour la croissance économique et la stabilité environnementale en s'engageant à intervenir auprès du gouvernement fédéral et à collaborer avec lui pour combler l'écart de financement et obtenir des fonds supplémentaires pour le système de traitement des eaux usées de Morden et, d'autre part, à veiller à ce que tous les paliers de gouvernement et les organismes de réglementation accélèrent le financement et les approbations nécessaires pour faire avancer sans plus tarder le projet de traitement des eaux usées de Morden et à assurer qu'aucun obstacle ne nuise à la croissance et au développement économique de Morden et du sud du Manitoba.

M. KING — Demande visant à exhorter le ministre du Transport et de l'Infrastructure à rétablir immédiatement le financement des travaux de revêtement de la route provinciale secondaire n° 227 et à respecter les engagements que le gouvernement provincial a pris envers les Manitobains quant à la réalisation de tous les projets tels qu'ils sont décrits dans la stratégie d'investissement pluriannuel dans le réseau routier de 2023, et ce, sans en modifier ni le contenu, ni l'envergure, ni les échéances fixées.

---

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. le ministre WIEBE tendant à la deuxième lecture et au renvoi en comité du projet de loi 5 — *Loi modifiant le Code de la route (mesures en cas d'infractions de conduite avec facultés affaiblies)/The Highway Traffic Amendment Act (Impaired Driving Measures)*.

La période des questions orales se poursuit.

MM. BALCAEN et NARTH posent des questions au ministre.

Le débat se poursuit.

M. BALCAEN intervient. La motion, mise aux voix, est adoptée à la majorité.

**POUR**

ASAGWARA  
BALCAEN  
BEREZA  
BLASHKO  
BRAR  
BUSHIE  
BYRAM  
CABLE  
CHEN  
COMPTON  
COOK  
CROSS  
DELA CRUZ  
DEVGAN  
EWASKO  
FONTAINE  
GOERTZEN  
GUENTER  
HIEBERT  
JACKSON  
KENNEDY  
KHAN  
KING  
KOSTYSHYN  
LAGASSÉ

LAMOUREUX  
LOISELLE  
MALOWAY  
MOROZ  
MOSES  
MOYES  
NARTH  
NAYLOR  
NESBITT  
OXENHAM  
PANKRATZ  
PERCHOTTE  
PIWNIUK  
REDHEAD  
SALA  
SANDHU  
SCHMIDT  
SCHOTT  
SCHULER  
SIMARD  
SMITH  
STONE  
WHARTON  
WIEBE  
WOWCHUK.....50

**CONTRE**

.....0

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

---

**Mardi 18 mars 2025**

---

M. le *ministre* WIEBE propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 32 — *Loi modifiant la Loi sur la location à usage d'habitation (mesures concernant les activités illégales)/The Residential Tenancies Amendment Act (Measures to Address Unlawful Activities)*.

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* WIEBE exerce son droit de parole jusqu'à 17 heures et le conserve pour la reprise du débat.

---

La séance est levée à 17 heures et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 13 h 30.

Le président,

Tom Lindsey